

OCTOPUS BIOSAFETY

Société Anonyme

9, rue du Danemark

56400 Auray

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de clos le 31 décembre 2024



YUMA AUDIT

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, rue Catulle Mendès
75017 Paris

OCTOPUS BIOSAFETY

Société Anonyme

9, rue du Danemark
56400 Auray

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société OCTOPUS BIOSAFETY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OCTOPUS BIOSAFETY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre

en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être émis dans les délais légaux, la documentation nécessaire à son établissement nous ayant été transmise tardivement.

Paris, le 5 juin 2025

Le Commissaire aux comptes

YUMA AUDIT

Laurent HALFON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement	3 627 235	3 627 235					
	Concessions, brevets et droits similaires	102 965	16 598	86 367	86 367			
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	1 644		1 644	1 644			
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	250 794	182 447	68 346	102 520	-34 174	-33.33	
	Autres immobilisations corporelles	50 843	36 921	13 922	23 341	-9 419	-40.35	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	2 350		2 350	2 350				
Prêts								
Autres immobilisations financières	6 862		6 862	7 600	-738	-9.71		
Total II	4 042 692	3 863 201	179 491	223 822	-44 331	-19.81		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	246 770	246 770		40 000	-40 000	-100.00	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis	30 527	30 527					
	Marchandises	6 021	6 021					
	Avances et acomptes versés sur commandes	13 856		13 856	16 292	-2 436	-14.95	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	70 991	46 004	24 987	61 869	-36 882	-59.61	
	Autres créances	241 670		241 670	292 350	-50 680	-17.34	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	22 872		22 872	125 869	-102 997	-81.83		
Charges constatées d'avance (3)	6 585		6 585	10 718	-4 133	-38.56		
Total III	639 291	329 322	309 970	547 098	-237 128	-43.34		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I-II+III+IV+V+VI)	4 681 983	4 192 523	489 461	770 920	-281 459	-36.51		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

-0

47 310

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 956 840)	2 956 840	2 956 840		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 009 437	5 009 437		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 081	2 081		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	10 585	10 585		
	Report à nouveau	-7 975 804	-6 198 738	-1 777 066	-28.67
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-659 106	-1 777 066	1 117 961	62.91
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	-655 967	3 138	-659 106	NS	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	270 252	335 278	-65 026	-19.39
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	276 586	18 093	258 493	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 280	4 280		
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	392 124	339 103	53 020	15.64
	Dettes fiscales et sociales	191 953	70 143	121 809	173.66
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	10 234	884	9 350	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 145 428	767 782	377 646	49.19
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	489 461	770 920	-281 459	-36.51	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

985 176

580 282

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	450		450	19 859		-19 409	-97.73
Production vendue de biens	31 126		31 126	156 110		-124 984	-80.06
Production vendue de services	18 384	2 348	20 731	53 379		-32 647	-61.16
Chiffre d'affaires NET	49 960	2 348	52 308	229 348		-177 040	-77.19
Production stockée			-89 092	-83 111		-5 980	-7.20
Production immobilisée			332 806	426 344		-93 538	-21.94
Subventions d'exploitation			5 403	14 667		-9 264	-63.16
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			639 390	6 232		633 158	NS
Autres produits			33 970	2 429		31 541	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			974 785	595 908		378 876	63.58
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)			2 658	1 378		1 280	92.91
Achats de matières premières et autres approvisionnements			43 247	299 561		-256 314	-85.56
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			304 322	-42 670		346 993	813.19
Autres achats et charges externes *			282 088	384 262		-102 174	-26.59
Impôts, taxes et versements assimilés			7 947	9 061		-1 114	-12.29
Salaires et traitements			349 316	363 028		-13 712	-3.78
Charges sociales			117 254	118 950		-1 695	-1.43
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			383 796	251 745		132 051	52.45
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			298 944	647 413		-348 469	-53.82
Dotations aux provisions							
Autres charges			22 694	1 317		21 377	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 812 267	2 034 043		-221 776	-10.90
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-837 482	-1 438 135		600 653	41.77
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 223	3 458	-2 236	-64.65
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 223	3 458	-2 236	-64.65
2. Résultat financier (V-VI)	-1 223	-3 458	2 236	64.65
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-838 705	-1 441 593	602 889	41.82
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	738	86 667	-85 929	-99.15
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 236 903	429 000	807 904	188.32
Total VII	1 237 641	515 666	721 975	140.01
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 699	5 350	-651	-12.17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	738	54 611	-53 873	-98.65
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 261 670	982 303	279 367	28.44
Total VIII	1 267 107	1 042 264	224 843	21.57
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-29 466	-526 598	497 132	94.40
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-209 065	-191 125	-17 940	-9.39
Total des produits (I+III+V+VII)	2 212 426	1 111 575	1 100 851	99.04
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 871 532	2 888 641	-17 109	-0.59
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-659 106	-1 777 066	1 117 961	62.91

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Frais de recherche appliquée et de développement	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 489 460.56 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 52 307.81 Euros et dégageant un déficit de -659 105.72 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Redressement judiciaire :

La société a été placée en redressement judiciaire le 24/05/2024.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations :

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, sur les informations figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations.

Continuité d'exploitation :

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2024.

Dans l'incapacité de produire, de livrer et de facturer de nouveaux robots, la société s'est retrouvée en cessation de paiement le 15 mai 2024 et a demandé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire le 24 mai 2024.

Le Tribunal de commerce de Lorient a prononcé une première période d'observation de 6 mois pour permettre la recherche d'investisseurs ou d'un repreneur. Par jugement en date du 25 novembre 2024, le Tribunal de commerce de Lorient a renouvelé la période d'observation pour une nouvelle période de six mois jusqu'au 25 mai 2025.

Au cours de cette période, la société a identifié la société The Autonomous Way Holding Inc (TAW) qui se présente comme une société américaine spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de robots de nettoyage industriel entièrement autonomes. La société TAW a émis une proposition pour participer au capital de la société et à son développement.

L'administrateur judiciaire a sollicité le 14 mai 2025 une prolongation exceptionnelle de la période d'observation dans l'optique de présenter un plan de redressement au Tribunal de commerce de Lorient. Monsieur Bertrand VERGNE en sa qualité de dirigeant de la société OCTOPUS BIOSAFETY, Monsieur Guillaume ARNOUD et Monsieur Gérard MENEROUD en leur qualité de représentants de la société TAW, se sont déclarés tenus à l'exécution du plan de redressement.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont été arrêtés sur une base de continuité d'exploitation en partant de l'hypothèse que la procédure de redressement judiciaire en cours se conclura par un plan de redressement.

Il existe une incertitude sur la continuité d'exploitation en cas de dénouement défavorable de la procédure de redressement. En conséquence, elle pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	3 211 156	367 806
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	152 882	367 806
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		250 794	
Installations générales agencements aménagements divers		13 521	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		37 322	
	TOTAL	301 637	
Autres titres immobilisés		2 350	
Prêts, autres immobilisations financières		7 600	2 350
	TOTAL	9 950	2 350
	TOTAL GENERAL	3 675 624	737 962

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL	-48 273	-0	3 627 235	3 627 235
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	48 273	367 806	104 609	104 609
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				250 794	250 794
Installations générales agencements aménagements divers				13 521	13 521
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				37 322	37 322
	TOTAL			301 637	301 637
Autres titres immobilisés				2 350	2 350
Prêts, autres immobilisations financières			3 088	6 862	6 862
	TOTAL		3 088	9 212	9 212
	TOTAL GENERAL	0	370 894	4 042 692	4 042 692

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	2 025 362	340 203	2 365 565
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	16 598		16 598
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		148 273	34 174	182 447
Installations générales agencements aménagements divers		3 545	2 206	5 751
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		23 957	7 213	31 171
	TOTAL	175 775	43 593	219 368
	TOTAL GENERAL	2 217 735	383 796	2 601 531

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	340 203				
Instal.techniques matériel outillage indus.	34 174				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 206				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 213				
TOTAL	43 593				
TOTAL GENERAL	383 796				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 234 067	1 261 670	1 234 067		1 261 670
Sur stocks et en cours	639 390	283 318	639 390		283 318
Sur comptes clients	30 378	15 626			46 004
Autres provisions pour dépréciation	2 836		2 836		
TOTAL	1 906 671	1 560 614	1 876 293		1 590 992
TOTAL GENERAL	1 906 671	1 560 614	1 876 293		1 590 992
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		298 944 1 261 670	639 390 1 236 903		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 212	2 350	6 862
Clients douteux ou litigieux	47 310	0	47 310
Autres créances clients	23 681	23 681	
Impôts sur les bénéfices	209 065	209 065	
Taxe sur la valeur ajoutée	29 173	29 173	
Débiteurs divers	3 432	3 432	
Charges constatées d'avance	6 585	6 585	
TOTAL	328 458	274 286	54 172

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	270 252	110 000	160 252	
Fournisseurs et comptes rattachés	392 124	392 124		
Personnel et comptes rattachés	24 610	24 610		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	151 544	151 544		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 250	10 250		
Autres impôts taxes et assimilés	5 548	5 548		
Groupe et associés	276 586	276 586		
Autres dettes	10 234	10 234		
TOTAL	1 141 148	980 896	160 252	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	65 026			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	209 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	0.2000	14784202			14784202

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Dévelop- pement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- n'entrant pas dans le cadre de commande client			3627235	3627235
Total I			3627235	3627235
Total général				3627235
Dont inscrit au compte 203 du bilan				3627235

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les critères suivants sont satisfaits :

- (a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- (b) Intention de la société d'achever son projet ;
- (c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- (d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à cet actif ;
- (e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;
- (f) Evaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes annuels dans les "immobilisations incorporelles".

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions, marques et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de recherche et développement	3 627 235	5.00
Concessions brevets licences	36 598	3.00
Marques	66 367	

Au 31/12/2024, les frais de recherche et développement ont une valeur nette comptable égale à 0 euro.

Ils ont été totalement amortis et dépréciés.

Les dépenses relatives à la marque n'ont pas fait l'objet de dépréciation.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

En application de la loi L.M.E. du 4 avril 2008 et sous réserve des accords dérogatoires négociés par chaque secteur d'activité, les délais de règlement des clients ne peuvent excéder 45 jours fin de mois ou 60 jours date à date.

Il n'a pas été porté à notre connaissance le montant calculé et détaillé des pénalités de retard relatives aux créances clients ayant dépassé ces échéances. En conséquence, il n'a pas été traduit dans ces comptes de provision au titre des pénalités de retard à percevoir.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 159
Autres créances	1 519
Total	4 678

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	39 975
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 422
Dettes fiscales et sociales	24 329
Autres dettes	8 692
Total	107 418

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 585
Total	6 585

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

La société n'a plus de contrat de crédit-bail en cours.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Reprise des dépréciations exceptionnelle	1 236 903	
- Produit de cession des immos financières	738	
Total	1 237 641	
Charges exceptionnelles		
- VNC des immos financières cédées	738	
- Pénalités et amendes	3 808	
- Charges sur exercices antérieurs	891	
- Dépréciation exceptionnelle financières	1 261 670	
Total	1 267 107	